

Département de la Corrèze  
**COMMUNE DE LE PESCHER**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU MARDI 6 AVRIL 2021 A 20 H 30**

**Présents** : GALINON Éric – LAROCHE Vincent - DRÉON Sylvie - BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – MARSALLON Olivier – RATHONIE Méric - REYGNER Laure

**Absents** : MOREIRA Marissa – PARILLAUD Yoann (procuration à BROUSSOLLE Alain)

**Secrétaire de séance** : LAROCHE Vincent

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, deux points, à savoir :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente. Demandes de subventions
- Contrat CERIG

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.

**Pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente. Demandes de subventions.**

Dans le cadre du plan de relance, une nouvelle enveloppe de 950 M€ est proposée au Parlement en loi de finances initiale 2021 afin de financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements.

Vu la circulaire préfectorale du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe que la commune de LE PESCHER souhaite poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente afin de renforcer l'autonomie énergétique du bâtiment par des énergies renouvelables.

Le coût prévisionnel est estimé à 35 300.00 € HT.

La commune a déjà réalisé une étude auprès de l'entreprise « FAURIE ELECTRICITE » pour le chiffrage.

Considérant que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissement pouvant bénéficier du soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente pour renforcer l'autonomie énergétique du bâtiment par des énergies renouvelables.
- Sollicite les aides de l'Etat au titre du plan de relance, et celles du département,
- Adopte le plan de financement suivant :

➤ Subvention Etat – PLAN DE RELANCE au taux de 30 % :	10 590.00 €
➤ Subvention Département au taux de 30 % :	10 590.00 €
➤ Autofinancement :	14 120.00 €
<b>Total :</b>	<b>35 300.00 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **Contrat maintenance logiciel informatique.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du contrat de maintenance du logiciel informatique MAIRIG proposé par la société CERIG informatique – 87260 Pierre-Buffière, d'un montant annuel de 371.78 € HT. Le contrat d'une durée de trois ans, prendrait effet le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de ce contrat et autorise Monsieur le maire à le signer.

### **Vote du budget primitif principal - année 2021.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif principal de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 460 952.42 €

Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 403 141.04 €

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal pour l'année 2021.

### **Vote du budget primitif Assainissement Collectif - année 2021.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif assainissement collectif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 45 779.51 €

Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 340 852.95 €

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif assainissement collectif pour l'année 2021.

### **Vote budget primitif lotissement Le Chant des Oiseaux - année 2021.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif du lotissement Le Chant des Oiseaux de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 42 618.31 €

Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 39 333.71 €

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement Le Chant des Oiseaux pour l'année 2021.

### **Questions diverses.**

#### **Accompagnant transport scolaire.**

La Région souhaite que tous les transports scolaires transportant des élèves de maternelle bénéficient d'un accompagnant.

Toutefois, la Région, compétente dans ce domaine, ne supportera pas le coût financier de ces emplois et devra être imputé sur le budget des communes.

De ce fait, les collectivités ne sont pas favorables à cette nouvelle disposition au vu du fort impact financier sur leurs dépenses.

#### **SDIS.**

La mise en place d'un numéro unique d'appel d'urgence, le 112, est nécessaire et salubre.

Cette mesure de simplification permettrait de garantir une réponse rapide, proche et efficace à toutes les situations d'urgence, d'améliorer la coordination des services et d'optimiser l'usage des moyens. Il serait complété d'un numéro d'accès aux soins non urgents, le 116 117 par exemple qui est un numéro européen déjà utilisé par trois régions françaises, faisant ainsi passer les options de treize numéros d'urgence aujourd'hui disponibles en France à deux.

De ce fait, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien au SDIS en adhérant à ce projet de tribune de presse sur le 112.

**Réparation de la croix.**

Un menuisier de NONARD serait intéressé pour rénover la croix située à côté de l'église avant de la faire repeindre.

De plus, des devis ont déjà été réalisés auprès de différentes entreprises pour les travaux de peinture.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire : LAROCHE Vincent

Le Maire : Éric GALINON